

ARTISANAT ET METIERS MANUELS

Flotte automobile

Responsabilité civile (obligatoire)

Couvre les dommages corporels et matériels causés à des tiers par les véhicules de l'entreprise, en circulation ou à l'arrêt.

- un contrat unique pour l'ensemble de votre parc
- entrées / sorties de véhicules simplifiées
- véhicules légers, utilitaires, spécifiques
- conducteurs multiples



Protégez votre responsabilité

- La responsabilité civile automobile vous couvre des dommages sont causés à des tiers
- la faute inexcusable de l'employeur intervient en cas de dommages subis par l'un de vos salariés
- la responsabilité civile fonctionnement en cas de dommages causés par l'utilisation d'un outil équipant l'un de vos véhicules
- la responsabilité civile et les atteintes à l'environnement en cas de dommages résultant d'atteintes à l'environnement accidentelles y compris préjudice écologique & responsabilité environnementale



A qui s'adresse ce contrat?

A toutes les entreprises disposant d'un parc automobile



Les Garanties

- les dommages subis par vos véhicules (y compris leasing)
- les dommages subis par vos marchandises, effets personnels
- les pertes financières de vos véhicules en leasing
- la garantie sécurité du conducteur qui prend en charge les dommages corporels subis par le conducteur en cas d'accident responsable



Prévention et accompagnement

- **Réduisez vos risques auto au maximum:** vous bénéficiez de services à la carte et d'équipes spécialisées pour mettre en place d'une démarche de prévention au sein de votre entreprise
- **Assistance complète 24h/24- 7j/7**
- **Service auto à domicile**
- **Soutien aux victimes d'accidents corporels graves**
- **Expertise rapide auprès de nos garages partenaires**
- **Service Grêle auto**
- Gestion de la flotte (entrées et sorties) à partir de votre espace personnel



0160461142



agence.dsc@axa.fr



www.agence.dsc.com



[linkedIn](#)